

COMMUNE DE LA COTE D'AIME
COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 25 AOÛT 2006

Présents :	Raymond CRESSEND - René BUTHOD-GARCON - Charles BOUZON - Maryline BOUZON - Nicole COLLOMB - Pascal COLLOMB - Michel JOVET - Raphaël MILEZE - Florence REGNAULT - René RILLY - Frédéric VILLIEN - Jacqueline VILLIEN
Excusé :	Michel JAY
Absent :	Didier DELLU
Secrétaire :	Nicole COLLOMB

I – AFFAIRES GENERALES

1 - Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Aime

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de précisions à apporter dans les statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Aime, à la demande du Préfet de la Savoie, afin de définir « l'intérêt communautaire » il ajoute que les changements à intervenir le sont notamment dans la mise à disposition de personnels et dans les groupements de commandes. Le Conseil Municipal approuve les propositions de modification des statuts de la Communauté de Communes comme suit :

- Article 3 1 3 – Aménagement de l'espace : la Communauté de Communes est compétente pour l'étude, la réalisation et la gestion des opérations d'aménagement à vocation économique d'intérêt communautaire telles que les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les lotissements, de répartir clairement les actions de la Communauté de Communes et celles des Communes. Et ajouté à cet article « sont d'intérêt communautaire les opérations d'aménagement nécessaires à la mise en œuvre des compétences inscrites au deuxième groupe »
- Article 3 3 3 – Compétences optionnels : Protection et mise en valeur de l'environnement : nouvelle rédaction : « la Communauté de Communes est compétente pour mener des actions de soutien à la préservation des vignes et des vergers »
- Article 3 6 1 – vocation sociale : nouvelle rédaction « la Communauté de Communes définit et met en œuvre une politique en faveur de la jeunesse et de la petite enfance. Elle est compétente pour participer aux différentes politiques contractuelles en la matière »
- Article 3 7 5 Dans l'intérêt de la bonne organisation des services, et conformément à l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de la Communauté de Communes peuvent tout ou en partie être mis à disposition des communes membres, et réciproquement. Une convention organisera les modalités de cette mise à disposition

- Article 376 La Communauté de Communes peut participer à des groupements de commandes. La convention constitutive du groupement de commandes fixera les modalités de fonctionnement.

2 - Personnel communal

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail suivants, pour l'année scolaire :

- Madame Marylène SILVESTRE occupera le poste d'accompagnatrice au transport scolaire, à raison de 50 mn/par trajet,
- Madame Anissa LAMECHE est nommée assistante maternelle et aide à la restauration scolaire, soit 10 heures/semaine plus les heures de restauration lorsque le nombre d'enfants est supérieur à 15,
- Mademoiselle Amandine LILLE est chargée de l'entretien des locaux de l'école, 23 heures/semaine

3 - Décision modificative

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative à intervenir sur le budget eau et assainissement :

Compte 615	Compte 673
- 103.61	+ 103.61

II - TRAVAUX

4 - Travaux d'assainissement - Collecteur Montméry - La Bergerie

Le Conseil Municipal

- approuve l'avant projet estimé à 332 000 euros hors taxes,
- Sollicite l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau.

5 - Station d'Épuration des Iles d'Aime

Les travaux d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration des Iles d'Aime débuteront en 2007 pour une durée d'environ trois ans

6 - Pont de Bon Pas

Le Conseil Municipal décide lancer l'appel d'offres pour les travaux de renforcement du pont de Bon Pas

III - URBANISME

7 - Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur les parcelles :

- ZO 495 et ZO 24 à Béguevey,

- YE 297 au Villard,
- YE 424 – 338 au Villard

Il décide de préempter la parcelle YE 454, au Villard, dans le cadre de l'élargissement de la voirie au montant fixé par le service des Domaines

8 - Plan Local d'Urbanisme

Monsieur BIAYS responsable du cabinet FORMAT PAYSAGE prendra la suite de l'étude du Plan local d'Urbanisme de la Commune en remplacement de Monsieur BASTIDE

IV – DIVERS

9 - Coupes de bois

Le Conseil Municipal fixe le prix de retrait des coupes de bois sur les parcelles C1 et D – E.

10 - Courriers divers

Monsieur le Maire donne lecture des courriers :

- Madame OUGIER – Monsieur PERRAUDAT : travaux à effectuer sur le bassin du Villard,
- Monsieur OLLINET : abri de jardin,
- Monsieur PLASSIARD : clôture,
- Association LA GITE : remerciements pour route de la montagne,
- Syndicat d'Initiative : invitation à l'Assemblée Générale

11 - Restauration scolaire

Les inscriptions pour la cantine la semaine de la rentrée se feront en Mairie avant le 1^{er} septembre 2006.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée

La Côte d'Aime, le 28 août 2006

Le Maire,
R CRESSEND

